

Marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance

1 Si un enfant présente un ou des symptômes¹ dans un groupe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'enfant en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, blouse, etc.).
- La pièce dans laquelle l'enfant se trouvait isolé en attendant son départ doit être ventilée, nettoyée et désinfectée.
- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Le parent doit attendre 24 heures et réévaluer l'évolution des symptômes. Il doit utiliser l'outil d'autoévaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou composer le 1 877 644-4545 et suivre les directives qui lui seront données pour savoir si l'enfant doit être testé ou s'il peut retourner au service de garde éducatif à l'enfance (SGÉE).

2 Si un enfant présente un ou des symptômes¹ à la maison :

- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Le parent doit attendre 24 heures et réévaluer l'évolution des symptômes.
- Le parent est invité à utiliser l'outil d'évaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou à composer le 1 877 644-4545 et à suivre les directives qui lui seront données pour savoir si l'enfant doit être testé ou s'il peut retourner au SGÉE.

3 Si un enfant du groupe de mon enfant obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Avec l'aide des parents de l'enfant concerné et du SGÉE, les responsables régionaux de santé publique vont identifier les contacts. Les personnes considérées comme étant à risque modéré ou élevé seront contactées par les responsables régionaux de santé publique. Elles seront retirées du milieu et testées.
- Les contacts à risque faible recevront une lettre du SGÉE. Ils pourront continuer de fréquenter le SGÉE et devront surveiller leurs symptômes pendant 14 jours.

4 S'il y a plusieurs cas de COVID-19 dans un même groupe ou si l'écllosion concerne plusieurs groupes :

Avec l'aide de la direction et du personnel du SGÉE, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus au SGÉE.

- Les parents et le personnel considérés comme étant à risque faible sont informés par la direction du SGÉE.
- Les parents et le personnel considérés comme étant à risque modéré ou élevé, sont informés par les responsables régionaux de santé publique. Ces personnes sont retirées du milieu et testées.
- En collaboration avec la direction du SGÉE, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations qui s'imposent et indiquent s'il est nécessaire de fermer un groupe ou le SGÉE au complet, en fonction de la situation².

1. Les symptômes à surveiller sont: fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

2. Un rehaussement des mesures d'intervention (fermeture d'un service de garde éducatif à l'enfance) est possible après analyse par les autorités de santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.